

Le Millénaire, 30 juin 2014



Huguette JACKSON

La CGT, première organisation syndicale du groupe public Caisse des dépôts (Etablissement public CDC, CNP, Groupe SNI, Groupe ICADE, EGIS, SCET, BPI France, Informatique CDC...) a toujours rappelé son attachement à la Caisse des Dépôts et à ses filiales qui constituent au sens de l'article L 518-2 du Code Monétaire et Financier, un groupe public au service **de l'intérêt général** et du développement économique du pays

Les salariés du Groupe ICADE ne sont pas en reste pour exprimer eux aussi leur attachement à cette grande institution.

Victimes d'une politique de rentabilité à tout prix, ils subissent depuis plusieurs années, cessions sur cessions.

A croire que les dirigeants du groupe vendraient même les sociétés à perte, tant ils sont déterminés à réduire à leur strict minimum, les effectifs.

Et les salariés se demandent à juste titre : A qui le tour ?

Serge GRZYBOWSKI, loin de nous rassurer, n'a pas caché que la Promotion devait vivre avec cette épée de Damoclès sur la tête tout le temps qu'elle serait dans le groupe ICADE.

La raison d'une telle politique ? Répondre au dispositif du régime SIIC (Société d'Investissement Immobiliers Cotée) mis en place en 2007, régime fiscal plus que juteux pour les actionnaires dont la CDC, devenue hélas actionnaire à moins de 45% alors qu'elle l'était à 100% avant la mise en cotation d'ICADE en 2006.

Celui qui ne se souvient pas du passé est condamné à le revivre...dit-on.

Nous nous demandons comment Serge GRZYBOWSKI allait continuer la « fonciérisation » du groupe en ramenant à la portion congrue celles et ceux qui constitueraient un cénacle d'intouchables à la tête de l'entreprise. Vous l'aurez compris : par la création d'un GIE (groupement d'intérêt économique).

Si la majorité des organisations syndicales représentatives (et pas qu'une seule) a pu obtenir de Serge GRZYBOWSKI un courrier d'engagement en cas de dissolution de ce GIE, ne nous leurrions pas, comme en 2007, cette promesse n'engage avant tout que ceux qui la reçoivent. En effet, entre le transfert dans le GIE des 390 salariés d'ICADE SA et leur retour dans ICADE SA en cas de dissolution du GIE, la direction aura cent fois le temps de vider l'enclos du GIE avant de prononcer sa dissolution...et c'est là le problème.

Au motif qu'un Comex ne peut être positionné dans un GIE, ce dernier avec peut-être quelques cadres « haute-fidélité » ne feront quant à eux, qu'un aller-retour ICADE SA- GIE-ICADE SA.

Que l'ensemble des organisations syndicales qui ont été témoins de ce dépeçage aient accepté d'être consulté sur la création de ce GIE est tout simplement incompréhensible.

Le passé nous ayant, hélas, donné raison, la CGT ne pouvait qu'être opposée à la mise en place de ce GIE et, comme pour les cessions antérieures, elle a **refusé** de prendre part à ce qu'elle considère être la suite logique du démantèlement du groupe.

Quand bien même nous serions seuls, nous nous tenons prêts à résister à cette Direction et à sa feuille de route option « je fonciarise », pour que vive ce qui reste du groupe ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts.

Suite en juillet